

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 1 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE : 1 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 28

L’an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M.
FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)
Mme BOUKANDOURA	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à Mme. ARENOU)
Mme SIRAS	(Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA	(Procuration à Mme. KHARJA)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
M. HILALI
Mme. LARABI

**SIGNATURE D’UN AVENANT N°3 A LA CONVENTION D’INTERVENTION FONCIERE AVEC
L’EPFIF, ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D’ILE DE FRANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d’intervention foncière signée en 2017 avec l’EPFIF, complétée par deux avenants en 2018 et 2021,

Accusé de réception en préfecture
0781247801380-20230613-2023-DEL-36-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2023

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter un avenant N°3 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2024 ;

CONSIDERANT le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. FARIGOULE, Mme. KHARJA, Mme. AZDAD, Mme SIRAS représentée par M. FARIGOULE et M. ODIRA représenté par Mme. KHARJA).

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°3 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, avec pour unique objet d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2024.

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-36-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023